

**PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE
POUR LES AFFAIRES CONCERNANT LE CRB «RECHERCHE»
ET POUR LES ORDRES DE MISSION
AU SEIN DES UNITES DE RECHERCHE**

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 711-11 et L 712-2,
- Vu le code de la recherche en son article L 313-1,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10,
- Vu les statuts d'Avignon Université,
- Vu l'élection de Monsieur Georges LINARES à la présidence d'Avignon Université en conseil d'administration du 4 décembre 2023,

ARRÊTE

**Titre I : Affaires concernant
le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) «Recherche»**

**Chapitre I : Délégation au Vice-Président du conseil d'administration (CA)
en charge de la commission de la recherche (CR) du conseil académique (CAC)**

Article 1

Délégation du président de l'université est donnée à **Mme Gaëlle MESGOUEZ**, vice-présidente du conseil d'administration (CA) en charge de la commission de la recherche (CR) du conseil académique (CAC), à effet de signer en son nom les actes suivants relatifs à l'exécution du budget des services opérationnels, à l'exception des services opérationnels « Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation », « TERSYS » et « AGORANTIC » du centre de responsabilité budgétaire « recherche » :

- dépenses supérieures ou égales à 7 500 euros hors taxes, dans la limite des crédits ouverts,
- recettes supérieures ou égales à 50 000 euros hors taxes.

**Chapitre II : Délégation aux responsables d'unités propres de recherche (UPR)
et d'unités mixtes de recherche (UMR)**

Article 2

2.1 Délégation du président de l'université est donnée, à effet de signer en son nom les actes cités au 2.2 du présent article, aux responsables d'unités de recherche, délégataires principaux. En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation est donnée aux délégataires suppléants. Les délégataires concernés sont les suivants :

Nom et qualité du délégataire principal	Nom et qualité du délégataire suppléant
UPR 3788 JPEG : Juridique, Politique, Economique et de Gestion	
Christèle LAGIER, directrice	François FULCONIS, directeur adjoint
UPR 4277 ICTT : Identité culturelle, textes et théâtralité	
Madelena GONZALEZ, directrice	Antonia AMO-SANCHEZ, directrice adjointe

Nom et qualité du délégataire principal	Nom et qualité du délégataire suppléant
UPR 7542 LCC : Laboratoire Culture et Communication	
Virginie SPIES, directrice	-
UPR 2151 LMA : Laboratoire de Mathématiques d'Avignon	
Céline LACAU, directrice	Philippe BOLLE, directeur adjoint
UPR 4128 LIA : Laboratoire d'Informatique d'Avignon	
Yannick ESTEVE, directeur	Serigne GUEYE, directeur adjoint
UPR 4278 LaPEC : Laboratoire de Pharm-Écologie Cardiovasculaire	
Agnès JULLIAN, directrice	Cyril REBOUL, responsable du Pôle expérimental
UMR 7300 ESPACE : Études des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace	
Didier JOSSELIN, directeur	Cyrille GENRE-GRANDPIERRE, directeur adjoint
UMR 5648 CIHAM : Histoire, Archéologie et littératures des mondes chrétiens et musulmans Médiévaux	
Marilyn NICOUD, directrice	-
UMR 8562 CNE : Centre Norbert Elias	
Dorothee DUSSY, directrice par intérim	Brigitte JUANALS, directrice adjointe par intérim
UMR 408 SQPOV : Sécurité et Qualité des Produits d'Origine Végétale	
Isabelle SOUCHON, directrice	<p><u>Suppléant 1</u> : Anne-Sylvie TIXIER, directrice adjointe</p> <p><u>Suppléant 2</u> : Maryline VIAN, animatrice de l'équipe Eco-Extraction de produits naturels (GREEN), en cas d'absence ou d'empêchement simultanément du délégataire principal et du suppléant 1 et uniquement pour les actes relevant de l'équipe GREEN</p>
UMR 1114 EMMAH : Environnement Méditerranéen et Modélisation des AgroHydrosystèmes	
André CHANZY, directeur	<p><u>Suppléant 1</u> :</p> <p>Jusqu'au 31 décembre 2023 : Gaëlle MESGOUEZ directrice adjointe</p> <p>A compter du 1^{er} janvier 2024 : Arnaud MESGOUEZ, directeur adjoint</p> <p><u>Suppléant 2</u> : Konstantinos CHALIKAKIS, directeur adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement simultanément du délégataire principal et du suppléant 1</p>

Nom et qualité du délégataire principal	Nom et qualité du délégataire suppléant
UMR 95 QUALISUD : Équipe de Physiologie des Fruits et Légumes	
Dominique PALLET, directeur	Véronique VIDAL, responsable d'équipe
UMR 7263 IMBE : Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie	
<u>Jusqu'au 31 décembre 2023 :</u> Catherine FERNANDEZ, directrice	<u>Jusqu'au 31 décembre 2023 :</u> Thierry DUTOIT, directeur adjoint
<u>A compter du 1^{er} janvier 2024 :</u> Emmanuel CORCKET, directeur	<u>A compter du 1^{er} janvier 2024 :</u> Armin BISCHOFF, directeur adjoint

2.2 La délégation de signature prévue au 2.1 du présent article porte sur les actes relatifs à l'exécution du budget de l'unité de recherche qui concernent uniquement les dépenses inférieures à 7 500 euros hors taxes ; sont comprises notamment les invitations avec prise en charge pour les personnes extérieures à l'unité de recherche.

Chapitre III : Délégation au Directeur Général des Services

Article 3

Délégation du président de l'université est donnée à **M. Stéphane BOURDAGEAU**, directeur général des services (DGS), à effet de signer au nom du président les actes relatifs à l'exécution du budget des services opérationnels, y compris des services opérationnels « Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation », « TERSYS » et « AGORANTIC », à l'exception des actes prévus aux articles 1 et 2, du centre de responsabilité budgétaire « recherche ».

En cas d'absence ou d'empêchement du DGS, **Mme Laurence SOMMAZI**, directrice des finances, des achats et du contrôle interne (DFACI), reçoit délégation du président à effet de signer en son nom les actes prévus au présent article.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanément du DGS et de la DFACI la délégation est donnée à **M. Jean-François BLANCO**, directeur d'appui à la recherche et à l'innovation, pour les actes concernant les services opérationnels « Maison de la Recherche », « TERSYS » et « AGORANTIC ».

Titre II : Ordres de mission

Article 4

Délégation du président de l'université est donnée aux responsables d'unités propres de recherche (UPR) et d'unités mixtes de recherche (UMR) mentionnés au 2.1 de l'article 2 du présent arrêté, à effet de signer en son nom les ordres de mission pour les déplacements temporaires en France des personnels de l'université rattachés à l'unité de recherche concernée, sous réserve que les frais occasionnés par ces déplacements ne dépassent pas les limites fixées au 2.2 de l'article 2 du présent arrêté.

Titre III : Dispositions Générales

Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera affiché de manière permanente en zone présidence, consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires » ; et transmis à monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités.

Le présent arrêté sera notifié à chaque délégataire et transmis à l'agent comptable.

Article 6

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 6 décembre 2023

Le Président d'Avignon Université,



Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, et publié le

11 DEC. 2023